



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-786

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Inspection générale et audit	N° 2015-786

**Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur les sociétés publiques locales au titre de la loi
du 28 mai 2010 - Rapport 2015 - Exercice 2014**

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la SPL Bordeaux Aéroparc, société publique locale créée en décembre 2011, dont Bordeaux Métropole est actionnaire à hauteur de 50 % du capital.

Conformément aux statuts de la SPL Bordeaux Aéroparc (article 30 et 31), "*les représentants des collectivités actionnaires doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la société*. De plus, "*les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services...*".

Quatre points seront traités successivement : le premier sur la vie sociale abordera les principales décisions prises en conseil d'administration (CA) et en assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'établissement public Bordeaux Métropole.

Un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés et approuvés par les instances de la société.

Enfin, les événements marquants et les perspectives 2015 seront rappelés.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

I – VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2014	2015*
Nombre de réunions du conseil d'administration Nombre de réunions de l'assemblée générale dont A.G. extraordinaire	1 1	1 1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2014	2015*
Publics	Oui **	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2014	2015*
Changement du montant du capital Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non Non	Non Non

* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2015.

** : Suite aux élections municipales de mars 2014, les administrateurs représentant les 4 actionnaires ont été remplacés :

- Pour La Cub, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, Messieurs Jacques Mangon, Josy Reiffers, Bernard Le Roux et Thierry Trijoulet ont été désignés par délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 mai 2014. Par délibération n°2015/0622 du Conseil Métropolitain du 30 octobre 2015, Mme Calmels remplace M. Reiffers.
- Pour la commune de Mérignac, Monsieur Alain Anziani a été désigné par le Conseil Municipal du 25 avril 2014.
- Pour la commune du Haillan, Madame Andréa Kiss a été désignée par le Conseil Municipal du 30 avril 2014.
- Pour la commune de Saint Médard-en-Jalles, M. Pascal Dubos a été désigné par le Conseil Municipal du 10 avril 2014.

PRINCIPALES DECISIONS		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	27/06/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2013. • Présentation du rapport d'activité de l'année 2013. • Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. • Renouvellement des membres du conseil d'adminis-

PRINCIPALES DECISIONS		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		<p>tration pour une année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convocation assemblée générale. • Plan d'action et budget prévisionnel 2014. • Contrats d'objectifs avec les actionnaires.
AG	11/07/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de gestion du conseil d'administration. • Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2013. • Affectation du résultat de l'exercice de 8 467,10 € en réserve légale et réserve ordinaire. • Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année.
CA	23/03/2015	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014. • Présentation du rapport de gestion 2014. • Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. • Convocation assemblée générale. • Le plan d'action et le compte d'exploitation prévisionnel 2015. • Contrats d'objectifs avec les actionnaires.
AG	9/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de gestion du conseil d'administration. • Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2014. • Affectation du résultat de l'exercice de 19 842 € en réserve légale et réserve ordinaire. • Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année.

II – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE.

Pas de document contractuel.

III – SITUATION FINANCIERE DE LA SPL BORDEAUX AEROPARC

1- Activités de la SPL Bordeaux Aéroparc : 3^{ème} année d'existence de cette société

Objet social de la SPL BORDEAUX AEROPARC

La SPL BORDEAUX AEROPARC, créée en date du 22 décembre 2011, a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités actionnaires dans un périmètre géographique des trois communes de l'Aéroparc, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

La société est chargée de la gestion du centre d'Affaires existant et de ceux à venir pour les activités liées à la thématique de la Technopole Bordeaux Technowest.

En fonction des besoins, la société pourra acquérir, aménager et commercialiser des terrains concernés par l'emprise de la Technopole. Elle pourra construire des bâtiments industriels, tertiaires ou mixtes destinés à l'accueil des entreprises dédiées à :

- l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD);
- les activités industrielles, commerciales et services intégrant une part significative de recherches et développements;
- et d'une manière générale toute activité innovante, technologique, génératrice d'emploi ou à forte valeur ajouté pouvant contribuer au rayonnement.

Dans ce cadre elle pourra notamment :

- mettre en place et exploiter l'équipement lié à des filières porteuses dans les secteurs d'activité de la Technopole (zone d'essais drones...);
- réaliser des études, analyses, schémas directeurs pour assister à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie de développement territorial;
- mettre en place des observatoires et des outils de prospective de la recherche, de la formation et des activités économiques.
- assurer des missions d'information, de promotion et d'animation du développement du territoire et des filières économiques, de la recherche et de la formation;
- réaliser toutes constructions d'équipements collectifs entrant dans la politique de développement territorial de ses actionnaires sur le périmètre d'intervention de la Technopole Bordeaux Technowest notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique, et le cas échéant en assurer l'exploitation.

A cet effet, la société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou des objets similaires ou connexes.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec ces objets et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Principaux événements de l'année 2014 :

Le but de la SPL Bordeaux Aéroparc est de servir d'outil d'aménagement, de promotion et d'implantation d'entreprises.

L'activité actuelle de la SPL est le portage immobilier du centre de services :

- Centre d'affaires (2000 m²),
- Pépinière-incubateur (700 m²),
- Partie « corporate » de Bordeaux Technowest (400 m²),
- Aménagement foncier : étude pour l'implantation zone circuit et étude montage d'un nouveau centre de services.

L'évolution de l'activité du centre d'affaires ABC se résume de la façon suivante :

Activité Centre d'Affaire ABC	2012	2013	2014
Nombre d'entreprises implantées	26	28	29
Taux d'occupation	ND	100%	98%
Emplois sur le centre	ND	160	170
Chiffre d'Affaires réalisé par les sociétés	ND	15 M €	15 M €

ND : Non Disponible

L'activité de ce centre d'affaires se développe malgré l'état du bâtiment qui se dégrade constamment. Cela pousse la SPL à réfléchir sur l'éventuelle construction d'un nouveau bâtiment.

L'année 2014 est marquée par l'ouverture du nouveau centre d'affaires AeroNum au 1^{er} juillet 2014, bâtiment de 600 m², occupé à 60%, dans lequel est hébergé le centre européen de formation des mécaniciens des flottes Falcon (CAE).

Concernant l'implantation des entreprises, on peut noter :

- La société Dahir Socata dans son installation éventuelle,
- Achat par Dassault Aviation d'une parcelle de 10 ha,
- Prodec Métal pour le lancement du site industriel,
- Installation d'ALEMA,
- Inauguration nouveaux locaux de SDA,
- Démarrage du site de Fluotechnique.

Enfin, une étude a été lancée concernant le « cœur d'Aéroparc » dont la première phase consiste en une approche programmatique, insertion urbaine et montage financier.

2- Analyse financière :

Le compte de résultat

<i>Compte de résultat</i>					
En €	2012	2013	2014	Var en € 2014 vs 2013	Var en % 2014 vs 2013
Produits d'exploitation	433 832	500 555	591 779	91 224	18%
Chiffre d'affaires	355 832	384 555	452 079	67 524	18%
Subvention d'exploitation	78 000	116 000	139 700	23 700	20%
Reprises sur prov et transf de charges					
Charges d'exploitation	430 502	492 471	564 602	72 131	15%
Dont achats et charges externes	388 269	439 937	516 785	76 848	17%
Dont impôts et taxes	362	1 129	2 746	1 617	143%
Dont salaires et charges	41 871	41 929	44 437	2 508	6%
Dont dotations aux amortissements			634	634	
Autres charges		9 476	0	-9 476	-100%
Résultat d'exploitation	3 330	8 084	27 177	19 093	236%
Produits financiers	1 960	1 872	4 163	2 291	122%
Charges financières					
Résultat financier	1 960	1 872	4 163	2 291	122%
Produits exceptionnels			4	3	-1
Charges exceptionnelles				8 000	8 000
Résultat exceptionnel	0	4	-7 997	-8 001	-25%
IS	914	1 494	3 501	2 007	
Résultat net	4 376	8 466	19 842	11 376	

Le chiffre d'affaires de la SPL Bordeaux Aéroparc passe de 501 k€ au 31/12/2013 à 592 k€ au 31/12/2014 ; cette augmentation de prestations de location d'environ 18 % s'explique par l'ouverture à compter du 1/07/2014 d'un nouveau centre d'affaires appelé « AéroNum » avec 9 entreprises implantées.

Des subventions d'exploitation constituent également les produits d'exploitation à hauteur de 140 k€ pour 2014 : 76% apportées par la commune de Mérignac, 18% par La Cub, 4% par la commune de Saint-Médard-en-Jalles et 2% par la commune du Haillan.

Les charges d'exploitation augmentent dans les mêmes proportions que les produits d'exploitation. Plus de 65% de ces charges d'exploitation sont constituées de charges de locations immobilières et charges locatives pour respectivement 319 k€ et 51 k€ au 31/12/2014.

Ensuite, le poste le plus significatif est celui des charges de personnel de la SPL et du personnel détaché qui représente au total 17% des charges d'exploitation :

<i>Charges de personnel de la SPL et détachement :</i>		
En €	2013	2014
Charges de personnel SPL	41 929	44 437
Personnel détaché Bx Technowest	30 386	16 497
Personnel détaché Thalès	33 103	33 422
TOTAL charges de personnel SPL et détachées	105 418	94 356

Les autres charges sont principalement de l'entretien et maintenance (16 k€), des assurances (14 k€), des honoraires (13 k€) et 3 k€ d'impôts et taxes.

Les produits financiers sont issus des placements de trésorerie et de valeurs mobilières de placements et s'élèvent à 4 k€ pour l'année 2014.

Des charges exceptionnelles de 8 k€ ont été enregistrées en 2014 afin de constater le non versement de la subvention de 2013 à hauteur de 3 k€ pour la commune du Haillan et 5 k€ pour La Cub.

Enfin, après un impôt sur les sociétés de 3,5 k€, le résultat net de la SPL Bordeaux Aéroparc 2014 s'établit à presque 20 k€.

Le Bilan

Bilan			
En €	2012	2013	2014
Actif	684 967	702 284	794 403
Immobilisations	30 054	30 054	58 464
Clients et comptes rattachés	179 821	129 073	116 480
Autres créances	57 892	38 258	172 070
VMP	163 355	163 507	5 154
Disponibilités	253 845	341 392	442 235
Autres			
Passif	684 967	702 283	794 403
Capital	500 000	500 000	500 000
Réserves	0	4 375	12 841
Résultats	4 375	8 467	19 842
Fonds propres	504 375	512 842	532 683
Dettes financières	16 816	21 612	29 416
Dettes fournisseurs	123 793	139 823	205 161
Dettes fiscales et sociales	39 983	28 006	27 143
Autres			
Contrôle	0	1	0

Le capital de cette société s'élève à 500 k€ et a été apporté par La Cub pour 50%, la commune de Mérignac pour 25%, la commune de Saint Médard-en-Jalles pour 16,8% et la commune du Haillan pour 8,20%.

Le cumul des résultats net positifs depuis 2012, a permis de consolider la situation nette de la SPL qui s'établit à 533 k€.

Le niveau de trésorerie est également satisfaisant et s'élève à 442 k€ au 31/12/2014.

IV – Les points marquants et perspectives 2015 sont déclinés en 2 grands axes :

1/ Le portage immobilier des deux centres d'affaires (ABC et AeroNum) consistant à continuer à commercialiser les m² restants.

2/ Pour le foncier et l'aménagement, la première action concerne le lancement de la seconde phase d'étude « Cœur d'Aéroparc » avec la proposition d'un scénario pour le portage financier et le lancement de l'appel d'offre.

D'autres actions consisteront à l'analyse prospective des espaces industriels de l'Aéroparc et d'étudier le positionnement des différents espaces commercialisables d'Aéroparc, tout cela dans l'objectif de définir une complémentarité entre les sites et non une concurrence (le terrain de circuit, reconversion du site de Thales, les terrains de Touban-Mazeau).

Ses actions ne peuvent être financées que par les contrats d'objectifs qui lient la SPL à ses actionnaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 sur les sociétés publiques locales qui prévoit la présentation une fois par an au Conseil métropolitain d'un rapport des administrateurs sur lequel l'assemblée délibérante doit se prononcer.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la société publique locale Bordeaux Aéroparc, au titre de 2014, a transmis à Bordeaux Métropole les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, conformément aux obligations légales.

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de Bordeaux Aéroparc au titre de l'exercice 2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Président,
PUBLIÉ LE : 19 JANVIER 2016	Monsieur Alain JUPPE